

Groupe PDC/JDC

Conseil de ville du 25 août 2014

QUESTION ECRITEOffre en logements pour personnes âgées

Globalement, la population suisse va vieillir, d'ici 2030, un habitant sur quatre aura plus de 65 ans ; il en sera de même à Delémont, même si le taux de personnes âgées est aujourd'hui inférieur ... à celui de l'Ajoie par exemple.

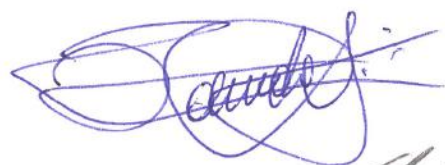
Des logements adaptés et variés (exemple colocation), des structures d'accueil avec encadrement médico-social seront donc nécessaires pour accueillir cette population, en dehors des hospitalisations.

La couverture de ces besoins, si elle n'est pas déjà pleinement assurée, aura des incidences sur l'immobilier, respectivement sur le développement urbain de Delémont. Il est donc important, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, de bien cerner et anticiper ces besoins pour que les emplacements retenus soient aux bons endroits, sous l'angle de l'accessibilité notamment. Une information anticipée permettra également de mobiliser les ressources financières par la recherche d'investisseurs.

Le Conseil communal peut-il nous dire, compte tenus des prévisions démographiques disponibles et des perspectives de croissance de Delémont, quels seront les besoins pour la ville dans 10, respectivement 20 ans, dans les différents types de structures d'accueil, si l'offre actuelle devait être insuffisante ?

Delémont, le 25 août 2014


 Dominique Nusbaumer




S. Central

Y. Breg



